

Liberté Égalité Fraternité

COVID-19

## ÉCOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ? (ÉLÈVE DE LA MÊME CLASSE OU CONTACT À RISQUE\*)

## Réalisation d'un test antigénique ou PCR immédiatement



## Si le test est négatif

 Pas de quarantaine Poursuite des cours en présentiel

Résultat du test négatif à présenter à l'école

 Autosurveillance avec deux autotests\*\* à J+2 et J+4 après le premier test

Attestation sur l'honneur à fournir à l'école par les représentants légaux après chaque autotest négatif pour la poursuite des cours



## L'élève devient un cas confirmé

• Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours si un test antigénique ou PCR réalisé au 5° jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

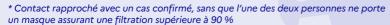
\*\*\*En cas d'autotest positif, il convient de confirmer le résultat par un test antigénique ou PCR Si l'élève ne réalise pas de test antigénique ou PCR

• Isolement de 7 jours

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présentiel sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

Si un nouveau cas apparaît dans un délai inférieur à 7 jours,

il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage.



<sup>\*\*</sup> En cas de difficulté transitoire pour obtenir des autotests, la surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)



0 800 130 000

(appel gratuit)